

Image not found or type unknown



Chèque de caution encaissé 5 ans après

Par **Monti**, le **30/07/2010** à **18:10**

Bonjour, rn j'ai fait un chèque de caution en 2006 de 1500 euros a un certain Pochet... Je ne me rappelle plus si j'ai mis la date. je possède le talon du chèque et le chéquier. J'ai quitté la banque Credit du Nord en 2008 sans aucun problème...le Pochet m'a remis a la même date un chèque de 1500 euros que j'ai encaissé le 31 juillet 2006 contre le chèque de cautionrnJe reçois un avis de la banque que le chèque de 1500 euros de caution emis le 28 juillet 2006 a été présenté je suis interdit bancaire selon la banquernQue dois je faire .rnUn chèque est valable m'a t on dit un an et 8 jours.. Cela fait 5 ans